

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2015

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Présentation de l'animation jeunesse et de la politique jeunesse par Monsieur Philippe STENGER
Coordonnateur secteur FDJC
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 24/04/2015
4. Communications diverses
5. Droit de préemption
6. Vote de crédits
7. Admission en non-valeur
8. Contrat d'avenir et CAE
9. Acquisition de parcelles pour la voirie publique
10. Don du Comité de Fêtes
11. Autorisation d'ester en justice
12. Divers

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire et en présence de tous les conseillers sauf Madame Marianne PETER qui a donné procuration à Monsieur Pierre GROSS, Monsieur Jean-Luc JOACHIM qui a donné procuration à Monsieur Yves OHLMANN, Madame Béatrice TREIL qui a donné procuration à Madame Michèle HEUSSNER WESTPHAL, Monsieur Patrick LUTZ qui a donné procuration à Monsieur Frédéric JUNG et Monsieur Philippe JUNGER, absents excusés.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services, est désignée comme secrétaire de séance.

2. PRESENTATION DE L'ANIMATION JEUNESSE ET DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Le Maire donne la parole à Monsieur Marc MAUDUIT qui présente avec l'appui de Michèle HEUSSNER, membre de la commission jeunesse de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (CCBZ), les différents aspects de l'animation jeunesse menée par l'intercommunalité.

A) Présentation de la Fédération des MJC du Bas-Rhin

La FDMJC du Bas-Rhin, association de Jeunesse et d'Education populaire créée en 1948 a pour buts :

- fédérer et mettre en réseau ses membres et les représenter à tous les niveaux,
- contribuer par l'animation socioculturelle, aux dynamiques de développement local, notamment rural,
- proposer d'accompagner ses membres et faciliter toutes initiatives et entreprises pédagogiques favorisant, à travers la vie associative, sur le plan d'un territoire :
 - * la cohésion sociale
 - * l'expression de la citoyenneté des jeunes
 - * le développement culturel individuel et collectif
 - * la formation et l'information d'animateurs et de bénévoles associatifs
 - * l'ouverture sur les autres et les échanges.

La FDMJC agit au quotidien auprès des publics qu'elle accueille avec des bénévoles et des professionnels, dans une réelle démarche d'éducation populaire.

B) La politique jeunesse du territoire de la Basse-Zorn

La première convention signée avec la FDMJC date de 1996 et ne concernait alors qu'une commune : Hoerdt.

En 1998, lors du transfert de compétence jeunesse (jeunes âgés de 13 à 18 ans) à la CCBZ, l'action devient intercommunale. Une convention est signée le 8 décembre 1999 entre la CCBZ et la FDMJC et le poste d'animateur existant à HOERDT est repris par la CCBZ. Cette convention sera reconduite le 23 décembre 2010.

En 2001, le renforcement de l'équipe d'animation est réalisé par l'embauche d'une seconde personne à temps plein, suivie en 2003 par le recrutement d'un troisième animateur à temps plein. Depuis 2006, l'animation jeunesse de la Basse-Zorn connaît une vraie stabilité au niveau de l'équipe professionnelle.

Un premier Projet Territoire pour la Jeunesse a été signé en juin 2003 avec le Conseil Général du Bas-Rhin, remplacé en 2010 par le Contrat Territorial pour la Jeunesse. Le diagnostic alors établi fait ressortir 4 grands axes prioritaires :

1. L'éducation à la santé,
2. L'éducation à la citoyenneté (engagement associatif),
3. La relation des jeunes,
4. L'accompagnement des jeunes.

Depuis 2014, après le renouvellement des élus communaux et communautaires, la commission jeunesse présidée par Fernand Helmer, Maire de Weitbruch, a réfléchi aux directions à donner à la politique jeunesse du territoire pour les cinq années à venir et proposé 2 premières actions : les visites des Conseils Municipaux et la création d'un Conseil Intercommunal de la Jeunesse. Lorsque la proposition globale de mise en œuvre de ce dernier sera prête, elle devra être soumise en bureau puis validée, en Conseil Communautaire

C) Présentation de l'animation jeunesse de la Basse-Zorn

L'AJBZ a pour but la mise en œuvre d'actions avec et pour les adolescents de 11 à 18 ans de la CCBZ. Ces actions correspondent à de l'offre de loisirs, des ouvertures de locaux, des montages de projets et accueils collectifs, la mise en place d'évènements préventifs et culturels. Elles sont organisées sur deux périodes :

- la période scolaire
- la période des vacances

auxquelles l'équipe d'animation essaie d'adapter au mieux les activités.

Le budget animation alloué par la CCBZ est de 15.000 € par an sur un volume global d'activité d'environ 50.000 €.

L'AJBZ rend compte de son activité par la présentation de bilans écrits périodique au Président de la Basse-Zorn. Ces bilans figurent également dans le rapport annuel d'activité de la CCBZ.

Monsieur Michel URBAN rejoint l'assemblée à 20h15

Monsieur Dominique MOCHEL rejoint l'assemblée à 20h30

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/06/2015

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2015 est approuvé à l'unanimité

4. COMMUNICATIONS DIVERSES

A) Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS

- Réunions

08/06/2015 Séminaire de Communauté de la Communes de la Basse-Zorn
08/06/2015 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
11/06/2015 Réunion de l'amicale des Maires à Monswiller
13/06/2015 Inauguration de la station d'épuration à Weyersheim
12-15/06/2015 Open-air
15/06/2015 Assemblée générale de la LAFA
15/06/2015 Réunion des vétérans au Waldeck
19/06/2015 Portes ouvertes Spark Abrasifs
19/06/2015 Assemblée générale du FC Geudertheim
19/06/2015 Audition des candidats au poste de DGS
26/06/2015 Réunion de la commission scolaire
29/06/2015 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

Le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture du chantier de transformation d'un logement en péricolaire au 6, rue du Moulin ainsi que de l'attribution, par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, de deux terrains dans la zone d'activités aux sociétés KMG Mécanique Générale et Alsa Métal.

- Permis de construire

NEANT

- Agenda

14/07/2015 Fête Nationale
08-10/08/2015 Messti
16/08/2015 75^{ème} anniversaire FCG
28/08/2015 Conseil Municipal

B) Communications de Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Adjointe au Maire

09/06/2015 Réunion du conseil de l'école maternelle
12/06/2015 Kermesse de l'école élémentaire
13/06/2015 Permanence mairie
13/06/2015 Open-air
15/06/2015 Bilan NTAPS de l'activité badminton
18/06/2015 Bilan NTAPS des activités échec et musique
19/06/2015 Audition des candidats au poste de DGS
19/06/2015 Inauguration de l'exposition de Monsieur BILLAU à la Fibule
23/06/2015 Spectacle des Loustics
23/06/2015 Réunion de la commission information
25/06/2015 Repas des bénévoles du péricolaire
26/06/2015 Réunion de la commission scolaire
27/06/2015 Assemblée générale de l'Association « Actions et Echanges Slaves ALSACE-UKRAINE »

C) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, Adjoint au Maire

12-15/06/2015 Organisation Open Air
16/06/2015 RDV relatif à la location du Waldeck
19/06/2015 Audition des candidats au poste de DGS
23/06/2015 Fête de fin d'année du périscolaire
25/06/2015 Montage chapiteau foot
02/07/2015 Audition de fin d'année école de musique

5. DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire soumet au conseil municipal conformément à la délibération du 06 janvier 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Maître Albert SALAVERT, Notaire à Brumath

Section 1 lieu-dit « Rue du Gal de Gaulle » parcelle n°18 d'une contenance de 7,58 ares
Section 1 lieu-dit « Rue du Gal de Gaulle » parcelle n° 88/19 d'une contenance de 4,30 ares

- Maître Valéry BIRY, Notaire à Weyersheim

Section 43 lieu-dit « Rue des Tournesols » parcelle n° 776/248 d'une contenance de 5,02 ares
Section 1 lieu-dit « Rue du Gal de Gaulle » parcelle n° 18 d'une contenance de 7,58 ares
Section 1 lieu-dit « 2 place de l'Eglise » parcelle n° 88/19 d'une contenance de 4,30 ares
Section 1 lieu-dit « Rue de l'Eglise » parcelle n° 90/19 d'une contenance de 0,12 are
Section 1 lieu-dit « Village » parcelle n° 91/19 d'une contenance de 1,62 ares
Section 1 lieu-dit « Village » parcelle n° 92/19 d'une contenance de 1,38 ares

- SCP Ph. KOENIG-C. BAEUMLIN-ANDELFINGER, Notaires à Altkirch

Section 5 lieu-dit « Rue du Moulin » parcelle n° A/14 d'une contenance de 8,97 ares
Section 5 lieu-dit « Rue du Moulin » parcelle n° B/14 d'une contenance de 5,01 ares

- Maître Ch. FAESSEL, Notaire à Haguenau

Section 5 lieu-dit « Rue du Moulin » parcelle n° 3/14 d'une contenance de 5.01 ares

- Maître Thierry BECHMANN, Notaire à Hochfelden

Section 6 lieu-dit « Rue du Gal de Gaulle » parcelle n° 123/55 d'une contenance de 11,66 ares

- SCP GARNIER, Notaires à SCHILTIGHEIM

Section 41 lieu-dit « 10, rue des Noyers » parcelle n° 497/172 d'une contenance de 7,07 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour les déclarations d'intention d'aliéner présentées par Maîtres Albert SALAVERT, Valérie BIRY, Thierry BECHMANN et la SCP Garnier et à l'unanimité des voix exprimées et 2 abstentions, pour les déclarations d'aliéner présentées Maître Ch. FAESSEL et la SCP KOENIG-C. BAEUMLIN-ANDELFINGER, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6. VOTE DE CREDITS

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de voter les crédits suivants afin de rectifier l'imputation budgétaire d'un titre émis en 2014 de l'article 1335 à l'article 1345 :

Section d'investissement

- Dépenses

Article 1335 Participations pour non réalisation d'aires de stationnement 55.000,00 €

- Recettes

Article 1345 Participations pour non réalisation d'aires de stationnement 55.000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les crédits tels que présentés par le Maire.

7. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Maire soumet au conseil municipal la demande d'allocation en non-valeur des cotes ou produits dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

- Rôle de 2013	7,17 €
- Rôle de 2012	4,00 €
- Rôle de 2014	55.000,00 €

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter la mise en non-valeur des sommes relatives aux Rôles 2012 et 2013, soit 11,17 € et de rejeter la mise en non-valeur de la créance de 55.000,00 € de la SCI MEYER IMMO relative à la participation pour non réalisation d'aires de stationnement dans le cadre du permis de construire du Moulin de la Zorn.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Maire

8. CONTRATS D'AVENIR - CAE

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de recruter, dans le cadre du périscolaire les Loustics, du périscolaire le Pitchouns, de l'école maternelle et de la mairie, afin de faire face à un surcroît de travail le personnel suivant, pour une durée **de 1 an renouvelable** :

A compter du 24/08/2015

Périscolaire Les Loustics

1 contrat d'avenir DHS 35 heures Subvention 75 %

Périscolaire Les Pitchouns

1 CAE DHS 30 heures Subvention 90 % - 20 heures
1 contrat d'avenir DHS 26 heures Subvention 75 %

A compter du 18/08/2015

Ecole maternelle

1 CAE

DHS 35 heures

Subvention 90 % - 20 heures

A compter du 01/07/2015

Mairie

1 CAE

DHS 35 heures

Subvention 70 % - 20 heures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vu les crédits disponibles au chapitre 012 du budget 2015, autorise le Maire à procéder, dans les conditions ci-dessus établies, au recrutement du personnel nécessaire pour occuper les postes ci-dessus. Il autorise également le Maire à signer les contrats à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

9. ACQUISITION DE PARCELLES POUR LA VOIRIE PUBLIQUE

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles suivantes qui seront intégrées dans la voirie publique :

- une partie à distraire de la parcelle cadastrée Section 6 parcelle n° 6 lieu-dit « Rte de Bietlenheim » d'une contenance de 9,12 ares, par procès-verbal d'arpentage au prix de 3200,-€ l'are TTC. Cette parcelle appartient à Monsieur ROSER Alfred, 4 rue de Soleure à 67000 STRASBOURG.
- la parcelle cadastrée Section 41 lieu-dit « Mittelabwand » parcelle n° 597 d'une contenance de 0,91 are au prix de 3200,-€ l'are TTC. Cette parcelle appartient aux époux CONRAD Claude et LEONHARD Marthe 47, rue Hornwerck à 67170 GEUDERTHEIM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles ci-dessus indiquées aux conditions proposées par le Maire et autorise Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL adjointe au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

10. DON DU COMITE DE FETES

Le Maire informe le conseil municipal d'un don de 3.738,-€ du Comité de Fêtes de Geudertheim à la commune et demande au conseil municipal de l'accepter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le don du Comité de Fêtes de Geudertheim

11. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le maire informe le conseil municipal du recours gracieux déposé par le **cabinet ALEXANDRE-LEVY-KAHN**, Avocats associés représentant **les époux SCHNEIDER Philippe et Audrey** domiciliée 9, rue de Kurtzenhouse à 67170 GEUDERTHEIM, contre la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2015 au terme de laquelle le conseil municipal a fait valoir son droit de préemption dans la vente d'un terrain cadastré Section 41, lieu-dit « Ruheplatz » parcelle° 133 d'une contenance de 9,13 ares.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ester en justice, de confier la défense des intérêts de la commune au **cabinet M & R Avocats** - 29, avenue des Vosges à 67000 STRASBOURG et de déclarer le sinistre auprès de Mme Valérie WEISS, agent général MMA 15, avenue des Vosges à 67000 STRASBOURG, au titre de la protection juridique de la commune de Geudertheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à ester en justice dans cette affaire, à confier la défense des intérêts de la commune au cabinet M & R Avocats à Strasbourg et à déclarer le sinistre auprès de Madame Valérie WEISS, agent général MMA, à Strasbourg au titre de la protection juridique. Il autorise le Maire à signer les contrats à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

12. DIVERS

- Canicule

Monsieur Frédéric JUNG demande au Maire des précisions quant aux mesures prises dans le cadre de lutte contre la canicule. Le Maire lui répond que Madame Marianne PETER, adjointe au Maire chargée des affaires sociales, assure dans le cadre de sa profession une détection des cas extrêmes et ne manquera pas de les signaler en mairie. Un registre est également ouvert en mairie dans lequel les personnes qui rencontrent des difficultés liées à la canicule peuvent s'inscrire. Aucun enregistrement n'a été consigné sur ce registre à ce jour.

Prochaine séance : 28 août 2015